

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

**Etaient absents :**

M.M COMBARET, TOMI, RUALT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 234

**Convention de partenariat livre et lecture entre le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice du Finosello à Ajaccio et la ville d' Ajaccio (Bibliothèque municipale).**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville d'Ajaccio souhaite mettre en place un partenariat de Livre et Lecture entre le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice du Finosello (CRF) et le Réseau de Bibliothèques et Médiathèques de la Ville d'Ajaccio. La Bibliothèque Municipale d'Ajaccio mettra ainsi à la disposition des pensionnaires du CRF du Finosello un fonds de lecture multi-supports de 500 Livres, CD, DVD, livres lus, magazines dont elle assurera le renouvellement une fois par an. Les documents seront choisis après consultation des pensionnaires et du directeur ou délégué de l'établissement qui veillera au fonctionnement hebdomadaire du prêt de documents. Un agent du Réseau de Lecture Publique sera mis à disposition un après midi par semaine pour assurer la gestion et le suivi de la bibliothèque et faire le prêt de documents en direct dans les chambres. A cet effet un chariot à livres sera prêté par la Ville. Le Directeur ou délégué du CRF du Finosello sera en possession d'une carte de lecteur qu'il pourra utiliser à ce titre, dans le Réseau des Bibliothèques et Médiathèques de la Ville d'Ajaccio. Un partenariat actif sera consolidé en multipliant les actions d'animations : écrivains, ateliers, concours, spectacles, etc... : une animation par trimestre sera proposée et intégrée dans le programme des animations de la Bibliothèque Municipale.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver cette proposition relative au partenariat entre le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice du Finosello et le Réseau de Bibliothèques et Médiathèques de la Ville d'Ajaccio.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à ces propositions,

D'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC de Corse, de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de Corse du Sud

D'autoriser Monsieur le Maire à passer des conventions de partenariat avec d'éventuels sponsors ou mécènes.

De préciser que les sommes nécessaires à ce programme sont inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2011.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du 23 Septembre 2011,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la proposition de partenariat entre le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice du Finosello d'Ajaccio et le Réseau de Lecture Publique d'Ajaccio, tel qu'il est exposé ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à cette proposition,

Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC de Corse, de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de la Corse du Sud,

Monsieur le Maire à passer des conventions de partenariat avec d'éventuels sponsors ou mécènes.

**PRECISE**

que les sommes nécessaires à ce programme sont inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2011.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**